

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 32/2 (2005)

DOI: 10.11588/fr.2005.2.62095

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

russischen Allianz wurde in dem Moment aufgegeben, als sich der Regent und Dubois 1716–1717 für eine Verständigung mit England entschieden.

Hinzuweisen ist schließlich noch auf Emmanuel CARONS Beitrag (*Le tournant de l'année 1688 dans la politique de Louis XIV*, S. 563–584). Caron insistiert zu Recht auf der extremen Instabilität des internationalen Systems um 1685–1688, hervorgerufen sowohl durch die Verfolgung der Hugenotten in Frankreich als auch durch die ungelöste Pfälzische Erbfolge und die ebenfalls offene Frage der Sukzession im Kurfürstentum Köln. Die ohnehin explosive Situation spitzte sich durch die *Glorious Revolution* weiter zu, die Ludwigs »Erzfeind« Wilhelm von Oranien auf den englischen Thron brachte. Vor diesem Hintergrund geht Caron der Vermutung Bérenegers nach, Ludwig XIV. habe den Pfälzischen Erbfolgekrieg nicht zuletzt aufgrund des drohenden Zusammenbruchs der Pforte und eines befürchteten Durchmarsches der Habsburger bis nach Konstantinopel ausgelöst. Caron belegt die These zweifach: Erstens durch die Rekonstruktion des Entscheidungsprozesses in Versailles, wo man die Ereignisse auf dem Balkan seit 1683 mit Besorgnis registrierte. Ziel der Intervention Ludwig XIV. sei gewesen, den Druck von der Pforte zu nehmen, einen für diese demütigenden Friedensschluß zu verhindern und langfristig den türkischen Druck auf Wien aufrecht zu erhalten. Als Beleg zitiert Caron eine eindrucksvolle Revue von Stimmen der Zeitzeugen und Akteure – vom Nuntius bis hin zu Madame de Sévigné und zu La Fontaine. Zweitens verweist Caron auf die Diskussion in der zeitgenössischen Publizistik, die dem Sonnenkönig die Unterstützung der Pforte vorwarf, was von der profranzösischen Propaganda – natürlich – zurückgewiesen wurde.

Als Fazit ist hervorzuheben, daß hier ein gelungener Band vorliegt, der unverzichtbar für jede weitere Beschäftigung mit den internationalen Beziehungen zur Zeit des »grand tournant« der 1680er Jahre ist. Bleibt nur zu wünschen, daß bei einer eventuellen zweiten Auflage zahlreiche kleinere redaktionelle Flüchtigkeiten verbessert werden.

Sven EXTERNBRINK, Wetter

Dorothea NOLDE, *Gattenmord. Macht und Gewalt in der frühneuzeitlichen Ehe*, Cologne, Weimar, Vienne (Böhlau) 2003, X–462 p.

Issu d'une thèse, ce livre étudie la fonction de la violence dans les relations entre hommes et femmes, en particulier dans la répartition du pouvoir au sein du couple. Le meurtre du conjoint est observé en tant que point de cristallisation des facteurs sociaux, politiques et juridiques par l'entremise desquels les pratiques violentes et les marges de manœuvre masculines et féminines se définissent. En confrontant des sources nombreuses et diverses (des textes normatifs juridiques, théologiques, médicaux et humanistes, des textes narratifs tels que les feuilles volantes, mais aussi des actes de procès du Parlement de Paris – dont on sait à quel point ils sont difficiles à déchiffrer) produites entre 1550/80 et 1620/35, Dorothea Nolde envisage les facettes de l'évolution de fond qu'elle discerne sur la période, à savoir le passage d'une violence physique à une violence symbolique.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à un examen des relations de pouvoir et de violence au sein du couple à travers l'examen de diverses sources écrites: textes littéraires, juridiques et politiques. Dorothea Nolde y souligne la dissymétrie de la violence: la femme est le plus souvent portée responsable et quand bien même la société contemporaine est traversée de tensions, la violence exercée par la femme est considérée comme un indice du »renversement du monde«. L'homme, de plus, détient fréquemment une arme (un couteau). La mutation de la violence, des attaques physiques vers des atteintes symboliques, va de pair avec une nouvelle définition de l'épouse, propre à souligner son devoir d'obéissance face au mari. À cette transformation, des théologiens (catholiques comme protestants), des théoriciens de l'État de l'absolutisme naissant, et des robins ont part; l'étude de divers coutumes,

proverbes et déclarations de témoins laissent penser qu'elle n'est pas limitée aux élites directement concernées, par leur politique matrimoniale, par les inflexions du mariage. Dorothea Nolde souligne ensuite la récurrence de la métaphore du mariage et du corps dans le discours politique, ainsi que les relations de concurrence de l'Église et de l'État; le thème du meurtre du conjoint précisément est particulièrement invoqué au temps des guerres de religion, en particulier dans les textes des monarchomaques.

Une deuxième partie envisage les motifs, les intentions et les effets de la poursuite judiciaire du meurtre du conjoint à travers l'étude de 200 procès. Dorothea Nolde pose d'abord les limites de l'analyse: les intéressés ont une capacité de défense réduite, pré-fixée par l'interrogatoire du juge. Elle souligne ensuite les logiques différentes d'établissement de la preuve: tandis que pour les hommes, on invoque la présence d'une arme et de traces ou l'existence d'antécédents, pour les femmes, la conduite honorable, le statut d'épouse et le comportement extérieur jouent un rôle prédominant. Cette dissymétrie se retrouve dans des termes analogues dans les déclarations des témoins. Les jugements sont pénétrés de considérations normatives, et visent à restaurer un ordre idéal du mariage. Dorothea Nolde discerne dans la défense des accusé(e)s des habitus différents: là où les hommes sont entrepreneurs, voire dominateurs (dans l'espace, le discours et la faculté de définir les positions), les femmes sont plus sur la réserve et jouent sur la docilité. Ainsi, le renforcement du mariage et son interprétation politique reposent sur des facteurs complexes, qui ne sauraient se laisser réduire au durcissement d'un ordre hiérarchique préexistant.

Au total, l'ouvrage de Dorothea Nolde jette un nouveau regard sur une période charnière et croise de façon heureuse l'histoire du genre (*gender studies*) et l'histoire de la criminalité.

Claire GANTET, Berlin

Andrea ISELI, »Bonne police«. Frühneuzeitliches Verständnis von der guten Ordnung eines Staates in Frankreich, Epfendorf/Neckar (bibliotheca academica Verlag) 2003, 400 p. (Frühneuzeit-Forschungen, 11).

Cet ouvrage se présente comme une synthèse de ce que l'on appelait alors police dans la France de l'Ancien Régime. Il utilise abondamment les importants apports des historiens français, en leur rendant expressément ce qui leur est dû, Michel Antoine, Françoise Bayard, Bernard Barbiche, Maurice Bordes, Bernard Chevalier, Robert Descimon, François-Xavier Emmanuelli, Michel Foucault, Maurice Garden, Jean-Pierre Gutton, Jean-Louis Mestre, Roland Mousnier, François Olivier-Martin ... Et pour illustrer la pratique administrative et la jurisprudence, l'auteur a choisi les cas de Lyon, de Marseille et de la Provence, celui de Paris étant suffisamment connu. Pour cela, il recourt à des sondages dans les séries G⁷ et H¹ des Archives nationales et dans les dépôts de ces deux villes. On le voit, l'ouvrage sera surtout utile aux lecteurs germanophones auquel il fournit une mise au point bien documentée, en attendant les travaux futurs de Vincent Milliot qui devraient apporter de nouveaux matériaux et des perspectives neuves sur le sujet.

Une première partie tente de cerner ce qu'on entend par police à partir des divers traités des XVI^e au XVIII^e siècles. La police, c'est tout ce qui concerne le bien public, la vie de la cité, le vivre ensemble, les matières d'administration; le lien avec la justice est affirmé et constant. Claude de Seyssel englobe dans la police la constitution coutumière du royaume et les règles qui garantissent l'ordre social; à la suite, Pasquier, du Haillan, Michel de l'Hôpital s'inscrivent dans le cadre d'une monarchie absolue mais modérée par les lois fondamentales. Jean Bodin infléchit le propos vers l'absolutisme et introduit la distinction entre l'État et le gouvernement qui édicte des règles de police. Ses émules, Guy Coquille, Charles Loyseau, théoriciens de la monarchie de droit divin, définissent la police comme la capacité à